

Arrêté fixant la liste d'aptitude aux emplois des systèmes d'information et de communication

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communications ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2010 portant nomination d'un Commandant des Systèmes d'Information et de Communications (COMSIC), conseiller technique départemental en matière de transmissions ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le lieutenant-colonel Michaël ACHARD assure la fonction de commandant des systèmes d'information et de communication du département d'Eure-et-Loir.



Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (VPC)	ADAM VINCENT	Chartres
	BADAIRE ALEXIS	Chartres
	BARBIER JEAN-YVES	Chartres
	BELTRAO LOIC	Chartres
	BERTHELOM LOIC	Chartres
	BIGNON CEDRIC	Chartres
	BITH CEDRIC	Chartres
	BOURDIER YOAN	Chartres
	BREARD KARL	Chartres
	CHEMIN FLORIAN	Chartres
	DESNOS ALAIN	Chartres
	DIAZ ANTONIO	Chartres
	DOISNEAU LAURENT	Chartres
	DORARD MARTIAL	Chartres
	DUPONT ALEXANDRE	Chartres
	FEUILLEUSE EMELINE	Chartres
	GERAY SEBASTIEN	Chartres
	IMFELD LOIC	Chartres
	LATIMIER JIMMY	Chartres
	LEBE XAVIER	Chartres
	LEBON FABRICE	Chartres
	LECOIN LUDOVIC	Chartres
	LECORDIER RONAN	Chartres
	MAGUET VINCENT	Chartres
	MARIGNY PHILIPPE	Chartres
	MAURICE IVAN	Chartres
	MOINE CEDRIC	Chartres
	PATUREAU XAVIER	Chartres
	POTELLE ARNAUD	Chartres
	QUILLOU FABIEN	Chartres
	ROBINAUT LAURENT	Chartres
	RUAUX NICOLAS	Chartres
	TROADEC MICHEL	Chartres
	WYNS SEBASTIEN	Chartres
ARAUJO STEPHANIE	Direction	
BIENSANS MIKAEL	Direction	
BLAZOT PHILIPPE	Direction	
BOIS YOANN	Direction	
BOUDET GEOFFROY	Direction	
BOURDON JULIEN	Direction	
BOUTOILLE DAVID	Direction	
CANITROT VIRGINIE	Direction	
CARON DAVID	Direction	
CASTIER JEREMY	Direction	
CORDIER FRANCK	Direction	
COULON FRANCOIS	Direction	
DESCHAMPS CHRISTOPHER	Direction	
DELEMAZURE FABRICE	Direction	
DOS SANTOS FREDERIC	Direction	
FERRON BERNARD	Direction	
GAGNON THOMAS	Direction	
GUASSENAS MOHAMMED	Direction	
GUERIN FLORIAN	Direction	
GUILLOM ARNAUD	Direction	
HERBULOT CHRYSTEL	Direction	
LEBENOIT PASCAL	Direction	
LELARD NICOLAS	Direction	
MENAGER JULIEN	Direction	
NICOLAS LOIC	Direction	

Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (VPC)	BOURIETTE SYLVAIN	Lucé
	CASSEGAIN LOIC	Lucé
	DEKESEL ANTHONY	Lucé
	HUBERT BRYAN	Lucé
	LAYE CYRIL	Lucé
	LOEILLET SYLVAIN	Lucé
	LUCAS TARDIVEAU JEROME	Lucé
	PAGES THOMAS	Lucé
	POITRIMOL AURELIEN	Lucé
	BOISSEAU SAMUEL	Nogent le Rotrou
	BOURDIN MAURICE	Nogent le Rotrou
	CHARREAU FREDERIC	Nogent le Rotrou
	FOUCAULT FRANCK	Nogent le Rotrou
	GENET NICOLAS	Nogent le Rotrou
	GUIOT JEROME	Nogent le Rotrou
LELONG CYRILLE	Nogent le Rotrou	
LEMIERE DAVID	Nogent le Rotrou	
MAUBERT FLORENT	Nogent le Rotrou	
MAUBERT SEBASTIEN	Nogent le Rotrou	
MOELO NICOLAS	Nogent le Rotrou	
PRIMAULT JEROME	Nogent le Rotrou	
REMOND HUGO	Nogent le Rotrou	
RENOU DAMIEN	Nogent le Rotrou	
RENOUST BENOIT	Nogent le Rotrou	
RICHARD FRANCK	Nogent le Rotrou	
THEVENEAU YANNICK	Nogent le Rotrou	
LEBLANC CHRISTOPHE	Territoire Dunois	
GUDIN LUDOVIC	Territoire Dunois	
MAJEWSKI CAROLE	Territoire PEIDF	
QUERE CEDRIC	Territoire Cœur de Beauce	
BOGARD NICOLAS	Territoire Chartrain	
MONTES MICHAEL	Gpt des CIS Volontaires	
DUPONT EMMANUEL	Gpt des CIS mixtes	

Article 3 :

Pour l'année 2024, le référent de spécialité SIC est le lieutenant-colonel Michaël ACHARD et son adjoint est le lieutenant-colonel Philippe PREVOTAT.

Article 4 :

Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 10 JAN. 2024

Le Préfet d'Eure-et-Loir,



Hervé JONATHAN

Délais et voies de recours :

"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

Mme. la Préfète d'Eure-et-Loir

Place de la République, CS 80537 28019 Chartres Cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."